

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Séance du jeudi 15 juin 2023 à 20h00

Présidence : M. Jean-François CLASQUIN, Maire

Présents : CLASQUIN J-F, HUREL-MATHIEU C, DEVAUCHELLE E, MAIRE P, MILLION E, AUBERTIN V, BREGIER T, COURTOIS-PAULUS A, FRESSE A, JACQUEMIN J-F, POIRIER S, ROUSSELOT M, VANNSON M-F et VUILLEMIN C.

Pouvoirs :

- Jean-Michel GABRION a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS,
- Emmanuel VUILLEMIN a donné pouvoir à Jean-François CLASQUIN,
- Dominique ROLLOT a donné pouvoir à Eric DEVAUCHELLE,
- Marie BOIGEY-DIEMER a donné pouvoir à Coralie HUREL-MATHIEU,
- Bernard COLIN a donné pouvoir à Adeline FRESSE.

Secrétaire de Séance :

Madame Thérèse BREGIER

Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Préambule de Monsieur le Maire :

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
	19	10	14	5	19

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2023 - Pas d'observations

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

BATIMENT

1) Internat avec restauration : Avenant 2 au lot 7 ~ Menuiseries ext. alu.- Serrurerie,

FORÊT

2) Affouages : Modalités et tarifs,

PERSONNEL

3) Création de postes (avancements de grade),

4) Contrats d'apprentissage,

FINANCES

5) Adhésion 2023 au CAUE,

6) Requalification Hadol-Haute - Demande de subvention à la Région,

7) Subvention au CCAS,

8) Demande de subvention (Association sportive - Collège de Xertigny),

9) Décision modificatrice,

VIE COMMUNALE

10) Plan de la Commune - Convention de partenariat,

PATRIMOINE

11) Cessions actées - autorisations de signature des actes,

12) Demande d'acquisition partie parcelle communale D 1993,

URBANISME

13) Modification du PLU.

Informations et questions diverses.

BATIMENT

Internat avec restauration : Avenant 2 au lot 7 - Menuiseries extérieures alu.- Serrurerie

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de conclure l'avenant n°2 ci-après détaillé dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'Internat avec restauration :

Lot n° 7 - Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie

Attributaire : Entreprise COURTOIS 55 Route d'Epinal 88220 Hadol

Montant du marché initial : 86 320,00 € HT

Montant de l'avenant n° 1 : 11 385,00 € H.T

Montant de l'avenant n° 2 : - 2 470,00 € H.T

Objet : Moins-value pour main courante non réalisée et 2 potelets vélos annulés.

Nouveau montant du marché : 95 235,00 € H.T

FORÊT

Affouages : Modalités et tarifs

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé, notamment sur le coût d'exploitation, la quantité de stères disponibles et les prix du marché,

Après avoir délibéré, le Conseil (18 pour et 1 abstention S.Poirier),

- **FIXE les modalités et les prix**, ainsi qu'il suit, à **partir de 2024**, pour l'attribution des affouages aux foyers hadolais :

<i>Tarif au stère :</i>	<i>TARIF HT</i>	<i>TVA 10 %</i>	<i>TARIF TTC</i>
Taxe affouages à exploiter (1 lot par foyer)	-	-	13,00€
Affouages façonnés et débardés bord de route (délivrance par foyer inscrit : nombre de stères disponibles/nombre de foyers inscrits)	45,00€	4,50€	49,50€
Affouages façonnés et livrés (délivrance par foyer inscrit : nombre de stères disponibles/nombre de foyers inscrits)	55,00€	5,50€	60,50€

- **RAPPELLE** que les habitants devront choisir l'un des trois types proposés.

PERSONNEL

Création de postes (avancements de grade)

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Deux agents actuellement Adjoint administratif territorial et Adjoint technique territorial sont promouvables respectivement au grade d'Adjoint administratif territorial Principal de 2^{ème} classe et d'Adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un **poste d'Adjoint administratif territorial Principal de 2^{ère} classe** à compter du 1er août 2023 (35/35°),

- **DECIDE** la création d'un **poste d'Adjoint technique territorial Principal de 2^{ère} classe** à compter du 1er août 2023 (28/35°).

Contrats d'apprentissage

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE** de recourir aux contrats d'apprentissage et de conclure à la rentrée scolaire 2023-2024 deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Services	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Techniques	1	BAC PRO Aménagements paysager	2 ans
Groupe scolaire	1	CAP Petite Enfance	1 an

FINANCES

Adhésion 2023 au CAUE

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement est un service d'information, de sensibilisation et de conseil ouvert à tous.

Il aide notamment les collectivités à réfléchir, décider et agir dans le cadre de leurs projets d'aménagement.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer**, pour l'année **2023, au CAUE des Vosges**,

- **NOTE** que le montant de l'adhésion est de 0,10€ par habitant.

Requalification Hadol-Haute - Demande de subvention à la Région

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Projet : Requalification de la Rue Haute (Voirie et réseaux)

Montant prévisionnel des travaux HT : 874 924,04 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune dépose une demande d'aide financière auprès de la Région Grand Est.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération telle que présentée et les modalités de financement ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR (base : 871 686,54€)	25%	217 921,64 €
Conseil régional Grand Est (base : 63 857,00€)	40%	25 542,80 €
Conseil départemental des Vosges (base : 130 000,00€)	20%	26 000,00 €
Amendes de police (base : 120 000€)	20%	24 000,00 €
Agence de l'Eau Rhin Meuse (base : 100 000,00€)	60%	60 000,00 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)		353 464,44 €
Fonds propres		-
Emprunts		521 459.60 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		874 924,04 €

Subvention au CCAS

Rapporteur : Mme Coralie HUREL- MATHIEU

Note explicative de synthèse :

Le CCAS est un établissement public chargé, principalement, d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie.

Entendu l'exposé des activités 2023 prévues,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** au **CCAS** de Hadol une **subvention de 6 300,00 €**.

Demande de subvention (Association sportive - Collège de Xertigny)

Rapporteur : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Note explicative de synthèse :

Des élèves de la section UNSS du Collège de Xertigny se sont qualifiés pour participer à plusieurs Championnats de France. Il s'agit des épreuves de Run and Bike à Saran, de VTT à Montagnac, de Raid multi-activités dans l'académie d'Orléans-Tours et de course d'orientation à Breuil le Vert.

Cinq jeunes hadolais ont participé à ces différentes compétitions, à raison de 2 épreuves pour 3 d'entre eux et 3 épreuves pour l'un d'entre eux.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 268,80 € à l'Association sportive du Collège Camille Claudel de Xertigny (30% du coût pour chaque participation).

Décision modificatrice

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Considérant d'une part, la prise en charge de ventes de bois ne concernant pas Hadol sur l'exercice 2022, et d'autre part, la non prise en charge d'une vente de bois concernant la commune sur l'exercice 2022,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- VOTE les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

6184 - Versement à organismes de formation	+ 5 000,00€
6413 - Personnel non titulaire	+ 7 000,00€
6417 - Rémunération apprentis	+ 5 000,00€
673 - Titres annulés (exercices antérieurs) :	+ 18 000,00€
7022 - Coupes de bois :	+ 35 000,00€

VIE COMMUNALE

Plan de la Commune - Convention de partenariat

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

Il serait judicieux de mettre à jour le plan guide de la commune qui date de 1993 et la Commission « Communication - Relation avec les Associations - Fêtes et Cérémonies » a travaillé sur le sujet.

La convention de partenariat proposée par VD Conseils et Médias de Villers les Nancy est présentée et il est signalé que le coût de réalisation sera intégralement financé par les annonceurs.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention de partenariat avec VD Conseils et Médias de Villers les Nancy pour la réalisation de plans de Hadol pliables et à afficher,

- AUTORISE le Maire à signer la convention, telle que présentée.

PATRIMOINE

Cessions actées - autorisation de signature des actes

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Pour mémoire, ventes actées :

- Vente partie parcelle D 1525 à M. et Mme FRANC, délibération 2022/012
- Vente parties parcelles D 1525 et 1526 à M. Hervé COURTOIS (Sarl Lauralex Investissements), délibération 2022/7/087
- Vente partie AL 50 à M. PERRIN et Mme COURTOIS (SCI JOLAU), délibération 2023/1/005
- Vente partie AL 50 à M. COURTOIS et Mme MARCOUX, délibération 2023/1/006

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Demande d'acquisition partie parcelle communale D 1993

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Mme Pascale GARNIER souhaite acquérir une partie (environ 2000 m²) de la parcelle communale cadastrée D 1993 lieudit « Le Noir Etang » contiguë à sa propriété.

Entendu la proposition de la Commission « Voirie, Forêt, Chasse et Terrains communaux »,

Le Conseil, ayant décidé de recourir au scrutin secret,

Vu le dépouillement des votes qui donne les résultats suivants :

- Favorable : 2 voix - Défavorable : 16 voix - Blanc : 1 voix

- **EMET un avis défavorable** à la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée D 1993 à Mme Pascale GARNIER.

URBANISME

Modification du PLU

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Considérant les motifs suivants :

- Reprise du règlement écrit pour alléger l'instruction des autorisations d'urbanisme et l'adapter à la situation locale,
- Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation patrimoniale,
- Tracé des zones agricoles constructibles (AC) à revoir pour offrir de la souplesse autour de certains sites d'exploitation agricole,
- Tracé d'emplacements réservés à revoir pour les adapter à la situation actuelle,
- Adaptation du zonage en fonction de nouvelles destinations de bâtiments,
- Résolution d'une erreur d'appréciation de classement sur le document de zonage,
- Actualisation du tracé de zones humides.

Après avoir délibéré, le Conseil (17 pour et 2 abstentions A.Courtois-Paulus et J-M Gabrion),

- **DECIDE** d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités nécessaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Enoncé des personnes tirées au sort sur la liste électorale pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises,
- Devis signés depuis la séance du 13 avril 2023,
- Des contrôles routiers de prévention ont été effectués dernièrement au carrefour de la Xavée, devant l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers et au niveau du sens unique entre la Rue de la Chapelle et la Place Louis Vivin.

La séance est levée à 21h30